

6212-03-128

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'OPTIMISATION ET D'AJOUT D'UN PROCÉDÉ THERMIQUE DE
TRAITEMENT DE SOLS ET D'AUTRES MATIÈRES CONTAMINÉS À SAINT-AMBROISE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 24 janvier 2024 à 13 h 30
Complexe socio-culturel de Saint-Ambroise
156, rue Gaudreault,
Saint-Ambroise

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 24 JANVIER 2024

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

5

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE (DM14)

M. Lucien Gravel et M. Yan-Olivier Boudreault 3

10

PROPUR (DM18)

M. Kévin Rivard 16

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE
DES DÉCHETS (FCQGED) (DM8)

M. Jérémie Rochon et M. Karel Ménard (DM8) 23

15

M. ALEXANDRE RICHARD (DM17) 35

M. DENIS TREMBLAY (opinion verbale)..... 41

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ (DM9)..... 50

MOT DE LA FIN 56

20

AJOURNEMENT

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DES AUDIENCES PUBLIQUES.

25

SÉANCE DU 24 JANVIER 2024
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

30 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour! Bienvenue à cette deuxième et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise.*

35

D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir cet après-midi de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser l'équipe de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

40

Les personnes qui ne sont pas inscrites pourront tout de même s'exprimer devant la commission. Pour celles qui sont sur place, il suffit de s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. Pour les gens qui nous suivent à distance, vous n'avez qu'à remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat, sur le site Web du BAPE, ou téléphoner au 1-800-463-4732, poste 6. Les intervenantes et intervenants seront appelés par ordre d'inscription.

45

Je tiens à préciser qu'au besoin, mon collègue, Joseph Zayed, et moi, échangerons avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue.

50

Avant de laisser la parole au premier intervenant, voici quelques rappels importants : d'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine, au bureau et dans le site Web du BAPE.

55

Deuxièmement, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire ou une présentation. Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger les inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il n'est donc pas question ici de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

60

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat sur le site Web du BAPE ou en appelant au 1-800-463-4732, poste 6. Vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels.

65

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, et ce, jusqu'au 31 janvier prochain. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en avvertir Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission. À défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification.

70

Par ailleurs, afin d'assurer un climat serein dans la salle, aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire ou aucune attitude méprisante ne seront tolérés.

75

Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil; pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web sur la page du mandat, de même que dans la section « Commentaires » du Facebook en direct. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

80

Pour cette séance, nous avons quatre inscriptions et le temps alloué pour chaque personne est de 15 minutes.

85

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. LUCIEN GRAVEL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE (DM 14)

90

LA PRÉSIDENTE :

J'invite maintenant à l'avant, monsieur Lucien Gravel. Bonjour, Monsieur Gravel.

95

M. LUCIEN GRAVEL :

Bonjour, Madame la Présidente, bonjour, Monsieur le Commissaire.

100

LA PRÉSIDENTE :

Avant de débiter, peut-être nous présenter la personne qui vous accompagne, s'il vous plaît?

105

M. LUCIEN GRAVEL :

Je vais lui laisser le soin de se présenter.

M. YAN-OLIVIER BOUDREAU :

110

Bonjour, je m'appelle Yan-Olivier Boudreau, je suis le capitaine au niveau du Service d'incendie de Saint-Ambroise depuis maintenant six mois à temps plein.

LA PRÉSIDENTE :

115

Très bien, merci. La parole est à vous.

M. LUCIEN GRAVEL :

120 Madame la Présidente, dans mon cas à moi, je suis maire de Saint-Ambroise depuis l'automne 2021, originaire de la région, mais revenu il y a une dizaine d'années.

125 Au cours des derniers jours, j'ai entendu parler de beaucoup d'historique concernant l'arrivée de RSI et tout ça, mais ça a été complètement en dehors de ma connaissance, je suis tout à fait nouveau en revenant à Saint-Ambroise.

Aujourd'hui, je vais vous présenter un mémoire qui fait part de nos préoccupations. Dans l'introduction, c'est :

130 Dans le cadre du Bureau d'audience publique sur l'environnement pour le *Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise*, dont le promoteur est RSI Environnement, la Municipalité de Saint-Ambroise tient à déposer un mémoire pour exposer aux membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement la réalité de gestion des risques incendie et des accidents potentiels sur le territoire en fonction des opérations de l'entreprise, les appréhensions relatives aux rejets atmosphériques et aux bruits provenant de l'usine sur les effets potentiels pour la santé humaine, pour la qualité de l'air et pour les communautés environnantes.

140 D'entrée de jeu, je vais vous confirmer qu'au cours des dernières années, j'ai procédé à une vérification. On n'a pas eu d'appels concernant du bruit ou quoi que ce soit, cependant, depuis que le BAPE est commencé, on a eu quelques résidents qui se sont exprimés concernant le bruit, des appréhensions également concernant les conditions incendie : s'il y avait un feu, qu'est-ce qui se passerait? C'est des questions qui nous ont été posées.

145 Face à la réalité des contraintes budgétaires et organisationnelles auxquelles la Municipalité est confrontée, il est impératif de prendre des décisions éclairées pour garantir une prestation de services efficace tout en respectant les limites établies. Bien que la fourniture de services spécifiques, par exemple un service incendie avec une spécialité en matière dangereuse puisse être souhaitable, la réalité budgétaire et organisationnelle nécessite parfois des ajustements et une approche plus globale.

150

155 Saint-Ambroise, 4 100 habitants. Un corps de pompiers composés de 35 personnes, dont 30 sont actifs. Ces gens-là travaillent à l'extérieur. Quand il y a un incendie – maintenant, nous avons une personne permanente, mais voilà six mois, il fallait faire appel à des citoyens qui ont la formation requise pour intervenir en matière d'incendie. Souvent, ces gens-là peuvent travailler, ils ont des ententes de libération pour participer à l'extinction de l'incendie, ils se déplacent, que ce soit une alerte ou simplement un système d'alarme incendie, on répond au service.

160 Nos pompiers sont formés, c'est des pompiers professionnels, ils ont toutes les formations requises. C'est encadré, on a des directives concernant différents types d'événements qui peuvent arriver sur le territoire, mais c'est un corps de pompiers temporaires, surnuméraires.

165 Nos préoccupations au cours des derniers mois, puis dernière année, écoutez, on s'est mis à engager des personnes qui sont formées, étudiant l'été, puis qui ont toutes les formations requises pour venir en support pour être capables de répondre à ce qui s'appelle le schéma de couverture de risques.

Si je vous parle des risques incendie de la Municipalité de Saint-Ambroise, on a comme responsabilité d'assurer un environnement sûr et sécurisé pour tous les résidents.

170 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Dans cette optique, elle met en place... »

Fin de la phrase à la page 5 : « [...] et le suivi des processus. »

175 Je vais ajouter qu'à date, depuis que moi je suis là, puis je suis certain qu'avec mes prédécesseurs, c'était également pareil, nous avons une très bonne collaboration de la part de RSI, sauf que, bien, pour nous autres, écoutez, il y a lieu probablement d'améliorer les processus et puis on a beaucoup d'attentes face aux audiences qui procèdent dans le moment.

180 Les rejets atmosphériques et le bruit – puis comme je vous ai parlé tantôt, concernant le bruit, on a vérifié nos fichiers, puis il n'y a rien qui ressort, sauf que depuis qu'on est là, on a eu quelques appels pour mentionner qu'il devrait y avoir une préoccupation.

185 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 5 : « Les rejets atmosphériques et le bruit... »

Fin de la phrase à la page 6 : « [...] excède actuellement nos capacités. »

190 On n'a pas de spécialiste en matières dangereuses puis quand on se prépare à répondre à un incendie dans ce domaine-là, c'est important d'avoir l'identification des produits puis de quelle façon on doit réagir. Dans le sens que pour l'extinction des incendies : poudre, eau, et divers... et mousse. C'est important de connaître les agents qu'on doit utiliser.

195 Cependant, cela ne diminue en rien l'importance de garantir la sécurité incendie au sein de notre communauté, puis c'est ce que nous allons faire, continuer à travailler, maintenir l'expertise puis la mise à jour des connaissances de nos pompiers puis des superviseurs.

200 En effet, en assumant activement cette responsabilité, l'entreprise peut adapter les mesures de sécurité en fonction de ses spécificités et de ses besoins particuliers.

Dans le cadre de cette transition vers une responsabilité accrue de l'entreprise en matière de sécurité incendie, la Municipalité reste disposée à fournir une pleine collaboration ainsi que des conseils et des ressources informationnelles.

205 La sécurité incendie et environnementale est une priorité pour la Municipalité de Saint-Ambroise. Il est essentiel de travailler ensemble afin de créer un environnement sécurisé, non seulement pour les résidents, mais également pour les acteurs économiques locaux.

210 Ça termine, Monsieur le Commissaire, Madame la Présidente, la présentation qu'on voulait vous faire aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

215 Je vous remercie infiniment pour votre présentation. On a quelques petites questions de précision pour vous, si vous permettez?

M. LUCIEN GRAVEL :

220 Bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

225 Premièrement, je vais commencer, après ça, je laisserai la parole à mon collègue, monsieur Zayed. Vous avez mentionné que la collaboration actuelle que vous avez avec RSI Environnement, c'est une bonne collaboration, mais qu'elle pourrait être améliorée? Alors, comment pourrait-elle être améliorée, cette collaboration?

M. LUCIEN GRAVEL :

230 Il est sûr qu'un rapprochement entre la Municipalité et RSI devra continuer. Pour nous autres, on sait que RSI a mis en place des systèmes de prévention, détection de chaleur ou autres, ainsi que des systèmes d'extinction en place.

235 Au cours des dernières années, il y a eu des exercices avec notre département des incendies qui ont été bénéfiques pour notre organisation, puis il est certain que pour nous autres, augmenter le nombre d'exercices ou de pratiques et de mises en situation simulées d'urgence va améliorer notre performance en termes d'intervention.

240 Également, écoutez, il y a des heures, la journée, où est-ce qu'il n'y a presque pas de personnel ou pas de personnel, je crois. Mais si le système est en fonction puis que ça fonctionne, les employés sont là. Mais ce que je veux vous dire, c'est qu'à un moment donné, il y a des heures silencieuses, à savoir où il n'y a pas d'opérations; on voudrait également que ce soit gardé pendant cette période-là.

245 C'est que quand le feu commence, il y a un certain délai d'intervention avant que les systèmes déclenchent. Quand on arrive sur place, c'est important qu'il y ait des employés qui puissent nous orienter puis nous diriger quant à la nature des produits qui sont enflammés, parce que dépendamment du produit, c'est des méthodes d'extinction qui peuvent être différentes.

250 Si on parle de produits contaminés dans le système actuel, au meilleur de ma connaissance, c'est qu'il y a des graviers contenant des hydrocarbures, de la gasoline, du gaz, du mazout, il y a d'autres produits également qui sont des BPC, et qui représentent toutes sortes de produits. Puis de nos jours, on sait qu'au cours des dernières années, il y a un paquet de maladies professionnelles chez les pompiers qui résultent de l'inhalation ou de contact avec des produits
255 contaminés.

De notre côté à nous autres, bon, bien, écoutez, au cours des dernières années, on a de grandes améliorations à apporter à notre caserne, c'est au budget, nous travaillons présentement pour améliorer les conditions, notre rapidité d'intervention puis la qualité des interventions.

260 Notre grande préoccupation, ce n'est pas un feu de plain-pied, ce n'est pas les incendies ordinaires, là; c'est que si j'arrive, moi, quel type de matériaux contaminés est là, quelles sont les principales sources d'extinction. Puis, je vais vous dire, j'ai été pendant 17 ans pompier, j'ai été chargé d'équipe. Je suis complètement déphasé, là, je ne suis plus à la mode, je fais partie des vieux bonhommes. Oui, j'ai répondu à beaucoup d'appels, mais si on parle d'interventions en 2024, 265 tout est raffiné.

Les obligations des services d'incendie sont accrues. On participe puis on travaille à la mise en place de systèmes de mesures d'urgence via la Sécurité civile, puis on a des obligations importantes, les municipalités, via le schéma de couverture de risques. On doit répondre dans le 270 temps de tant de minutes, avec tant d'effectifs, puis les règles, je ne vous dirai pas qu'elles sont sévères, je vais vous dire qu'elles sont élevées, puis c'est une bonne chose.

LA PRÉSIDENTE :

275 Merci pour votre réponse. Ça m'amène à une sous-question. Là, j'ai abordé l'aspect de la collaboration, mais il y avait un aspect dans votre mémoire à la page 5 où, dans vos recommandations, il est sujet de la transparence. Puis vous recommandez de :

280 « Faire preuve de transparence dans le processus. Les informations pertinentes devraient être accessibles aux services de sécurité requis dans la mesure du possible, renforçant ainsi la confiance dans la gestion et le suivi des processus. »

Alors, ma question est : est-ce qu'actuellement, vous avez des enjeux à ce niveau-là, au niveau de la transparence avec RSI Environnement? Est-ce que le partage de l'information est 285 correct?

M. LUCIEN GRAVEL :

290 Oui, le partage de l'information est correct, suffisant. Puis, écoutez, je vais vous dire que dans tout plan de mesures d'urgence, au fil des ans, ce sont des plans qui doivent être réajustés en tout

temps. On n'en a pas de problème, mais ce qu'on dit, c'est qu'on voudrait que la même transparence soit maintenue.

LA PRÉSIDENTE :

295

Très bien. Merci. Je passe la parole à mon collègue.

LE COMMISSAIRE :

300

Merci, Madame Fortin. À l'heure actuelle (coupure sonore), qu'est-ce qui arrive s'il y avait un incendie? Ou si c'est déjà arrivé, qu'est-ce qui (coupure sonore)?

M. LUCIEN GRAVEL :

305

Notre service d'incendie va répondre de toute façon à cet appel-là, dans le but de circonscrire l'incendie dans la mesure où il est possible de le faire.

310

Si on parle d'un entrepôt qui a peut-être 200, 250 pieds de long où les produits contaminés ont une quinzaine de pieds d'épais, on a besoin de RSI pour combattre. On a besoin de l'identification des produits qui sont en flammes. On a besoin également de municipalités environnantes.

315

On va faire appel à Ville Saguenay, c'est certain, pour une certaine expertise en matières dangereuses.

LE COMMISSAIRE :

C'était une de mes questions, d'ailleurs.

320

M. LUCIEN GRAVEL :

C'est ça.

LE COMMISSAIRE :

325

Mais allez-y, allez-y.

M. LUCIEN GRAVEL :

330

On a de bonnes relations, Monsieur le Commissaire, avec nos voisins. C'est plaisant de travailler ensemble, on a des exercices communs avec les autres villes, on continue puis on veut accroître ces mesures-là, autant au niveau de l'efficacité de notre service puis d'aider également les villes avoisinantes.

335

Présentement, écoutez, j'essaie d'établir des contacts avec Saguenay. Je dis j'essaie, mais on sait que via le système d'appels d'urgence, nous aurions assistance de façon adéquate de nos voisins, mais comme toute organisation, on veut renforcer notre force de frappe, on veut renforcer notre efficacité. Faire connaître nos besoins, également, aux communautés qui nous entourent.

340

LE COMMISSAIRE :

Vous avez mis beaucoup d'accent, à juste titre d'ailleurs, sur la formation et l'information, et je comprends qu'actuellement, pour votre municipalité, il y aurait une seule personne, le capitaine, à temps plein, les autres sont des citoyens qui vont contribuer de façon ponctuelle. Est-ce que les citoyens qui peuvent éventuellement être impliqués sont formés et informés?

345

M. LUCIEN GRAVEL :

La brigade est constituée de 30 pompiers qui ont tous leur formation en matière d'incendie, d'intervention, puis depuis des années, le bloc est stable. C'est comme tout autre métier ou toute autre entreprise, la Municipalité, on doit se soucier, un, du recrutement de personnel compétent; nous les formons, nous avons continuellement des mises à jour au niveau des connaissances des pompiers, également au niveau des officiers qui dirigent.

350

355

Il y a des pratiques, il y a des simulations, on implique nos municipalités voisines, Bégin et Saint-Charles-de-Bourget. La direction du service, ça ne m'inquiète pas, sauf que, bien, plus la municipalité grossit, plus nous devons être vigilants pour suivre les progrès puis être capables d'atteindre des objectifs supérieurs, puis ça, en tout temps.

LE COMMISSAIRE :

360

Donc, actuellement, le service incendie, même si vous considérez que RSI devrait être autonome, ultimement, là, pour ses propres incendies, pour le moment, vous considérez que vous avez toutes les informations nécessaires en matière de substances, de matières... toutes sortes de matières chimiques pour pouvoir intervenir...

365

M. LUCIEN GRAVEL :

C'est notre problème. C'est que nous n'avons pas de spécialiste pour l'intervention en matières dangereuses dans nos rangs au moment où...

370

LE COMMISSAIRE :

Mais qu'est-ce qui arrive s'il y a un incendie de matières dangereuses?

375

M. LUCIEN GRAVEL :

Bien, c'est qu'il y a des directives, dans le cas des déversements, puis ça, c'est pareil pour tous les services d'incendie au Québec. Pour le traitement des matières dangereuses, on fait immédiatement affaire avec le Centre opérationnel d'urgence du gouvernement pour avoir des directives, des spécialistes, puis à Ville Saguenay, ils sont un petit peu plus avancés que nous autres de par le nombre de pompiers qui sont là, et on va référer.

380

C'est au même titre, Monsieur le Commissaire, qu'un camion transporte des matières dangereuses puis on a un déversement en plein milieu de la ville, ça peut arriver n'importe quand, puis ça peut arriver dans n'importe quelle municipalité. Nos pompiers sont formés pour agir en matière d'urgence pour répondre immédiatement à ça.

385

Mais étant donné la croissance de la municipalité puis tout ça, pour nous autres, avec notre service d'incendie, on va avoir besoin d'une aide de personnes spécialisées pour mettre en place nos plans de sécurité civile puis d'intervention. Et je suis certain que si le feu prend chez RSI, ils ont une brigade de personnes qualifiées qui vont être capables de nous guider puis de nous aider.

390

On aimerait qu'aussitôt que ça déclenche, que certains membres de leur personnel soient capables d'intervenir immédiatement à la source.

395

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que c'est déjà arrivé?

400

M. LUCIEN GRAVEL :

Il y a eu des incendies dans le passé, effectivement.

LE COMMISSAIRE :

405

Je vous demande à RSI?

M. LUCIEN GRAVEL :

410

Si c'est déjà arrivé...? Je comprends mal votre question.

LE COMMISSAIRE :

Des incendies à RSI?

415

M. LUCIEN GRAVEL :

Oui, oui, oui.

420

LE COMMISSAIRE :

Oui?

M. LUCIEN GRAVEL :

425

Oui.

LE COMMISSAIRE :

430 Et vous avez été sollicités?

M. LUCIEN GRAVEL :

435 Oui. Oui.

LE COMMISSAIRE :

440 Le service incendie a été sollicité. Est-ce que vous portez, est-ce que les pompiers portent des vêtements de protection particuliers pour tenir compte des matières dangereuses qui peuvent s'y trouver?

M. LUCIEN GRAVEL :

445 Ce que les pompiers portent de plus, bien, c'est des aides à la respiration, des systèmes pour être capables, mais on n'a pas de vêtements spécifiques à des interventions parce qu'au meilleur de ma connaissance, je pense que certains produits, s'il y avait inflammation, ça peut affecter même par les pores de la peau, donc ça, on n'en a pas, on doit être prudent.

450 RSI, bien, on demande de nous guider de par le type de produits qui se retrouvent dans leur bâtisse, on n'a pas d'inventaire de ça. Nous, on ne le sait pas. On se fie sur eux autres, également sur des services environnants, comme Ville Saguenay, pour venir nous aider.

LE COMMISSAIRE :

455 O.K. Et donc, le matériel de lutte contre les incendies, la Municipalité a suffisamment tout le matériel nécessaire?

M. LUCIEN GRAVEL :

460 Dans les produits spécialisés, exemple comme les mousses ou autres, là, pour nous autres, je ne suis pas certain qu'on ait ça en quantité nécessaire, puis ça demande un rapprochement pour

être capable de déterminer, là, dépendamment où l'incendie se trouve puis quel type de matière est enflammé.

465 **LE COMMISSAIRE :**

Et dans ce cas-là, vous allez faire appel à...

470 **M. LUCIEN GRAVEL :**

Automatiquement, en partant, Monsieur le Commissaire, là, si c'est chez RSI, puis qu'on constate que c'est un incendie qui est éclaté puis que ça concerne les entrepôts, on va faire appel à toutes les forces nécessaires pour être capable d'endiguer le plus rapidement possible, puis de procéder également à la protection des citoyens environnants.

475 **LE COMMISSAIRE :**

Et quel serait le délai le plus court pour intervenir?

480 **M. LUCIEN GRAVEL :**

Dépendamment de l'heure du jour, c'est sûr que quand il fait 30 sous zéro, à 3 h du matin, on va calculer peut-être une ou deux minutes de plus pour l'intervention. Et pour nous autres...

485 **LE COMMISSAIRE :**

Deux minutes par rapport à?

490 **M. LUCIEN GRAVEL :**

Dans le schéma de couverture de risque – je vais laisser mon collègue vous répondre –, on a des règles qui sont imposées puis les spécialistes, là, bien, ce n'est plus moi, là. Je vais demander à monsieur Boudreault de vous répondre.

495

LE COMMISSAIRE :

Très bien.

500

M. YAN-OLIVIER BOUDREAU :

505

Donc nous, au niveau de notre schéma, nous autres ici à Saint-Ambroise, on est capable de déployer huit pompiers en environ huit minutes. Quand on dit huit minutes, c'est la moyenne, mais étant donné, comme Monsieur le maire disait, si on a de la neige, de la pluie, peu importe, ça peut avoir un effet, car nous autres, on reçoit, par téléphone, on reçoit l'appel puis on doit se déplacer à la caserne, puis il faut ensuite se déplacer sur les lieux de l'intervention. C'est ce qui fait qu'on augmente les délais.

510

Pratiquement, chez RSI, on est capable de répondre en environ 10 minutes, ce que nous demande notre schéma. Ensuite, si on fait appel avec les villes voisines, encore là, ils ont les mêmes problèmes que nous, donc le temps de déplacement de la maison à la caserne, donc on peut parler de 15 à 20 minutes. Si on fait venir Saguenay, en plus, eux autres, c'est le temps de mobilisation de leur caserne qui est à Arvida, présentement, qui est à Jonquière, donc eux autres, on parle de 40 minutes environ de temps de déplacement pour qu'ils viennent nous aider. Puis ça, c'est s'ils ne sont pas déjà sur une autre intervention.

515

LE COMMISSAIRE :

Et dans les incendies qui ont eu lieu déjà à RSI, c'était quoi le délai, entre le délai souhaité et formel et le délai d'intervention, est-ce que c'était convergent?

520

M. YAN-OLIVIER BOUDREAU :

Pour nous, au niveau de Saint-Ambroise, on rentre dans nos délais, tel que prévu par notre schéma de couverture de risque.

525

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Permettez-moi de voir mes notes avant de... c'est tout pour moi, merci.

530 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Je vous remercie pour votre participation, je vous souhaite une bonne journée.

535

M. KÉVIN RIVARD
PROPUR (DM18)

540 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais appeler Kévin Rivard à la table à l'avant. Par la suite, nous irons à une intervention à distance. Bonjour!

545

M. KÉVIN RIVARD :

Monsieur, Madame la Présidente, moi, je suis Kévin Rivard, président d'un regroupement de producteurs de pommes de terre ici à Saint-Ambroise.

550

Dans le fond, Saint-Ambroise, c'est un secteur très agricole. 87 % de notre territoire est situé sous la protection du territoire agricole.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

555

Début de la phrase à la page 1 : « Nous souhaitons attirer votre attention... »

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] de notre environnement agricole. »

560

On observe parfois de l'accumulation de résidus dans la neige, comme le démontrent plusieurs photos qu'on a pu prendre au fil des années. Selon RSI, ces résidus seraient du matériel décontaminé. RSI s'est même offert de venir sur place avec nous pour identifier l'origine de ces résidus.

Nous, dans le fond, ce qu'on souhaite, c'est que systématiquement, qu'il y ait, dans le fond, des mesures qui soient prises pour nous rassurer, qu'on n'ait pas à intervenir de façon sporadique comme ça.

565 Nos inquiétudes sur ces résidus inconnus sont qu'ils pourraient contenir des métaux lourds tels que le plomb, le cadmium, le mercure, l'arsenic, le chrome, le zinc, le nickel et le cuivre. Ces des éléments qui sont fortement... qui s'accumulent dans les plantes qu'on consomme.

570 La pomme de terre de Saint-Ambroise nourrit environ 15 à 20 % de la population du Québec. On a beaucoup, beaucoup de production de pommes de terre dans le secteur, ça fait que ça peut avoir un impact potentiel sur la population.

575 Ces éléments, bien que nécessaires en faible quantité, peuvent devenir toxiques en cas de surcharge et s'accumuler dans les parties consommées, notamment dans les légumes racines comme la pomme de terre.

580 D'ailleurs, selon les documents disponibles sur le site de la commission, les analyses faites en 1997 et celles faites deux ans suivant le début des activités de RSI ont montré qu'il y avait une augmentation qui était non négligeable des substances toxiques persistantes, bien qu'elles n'étaient pas à des niveaux qui pouvaient poser problème.

585 Aujourd'hui, on se demande, après 25 ans d'opération, est-ce qu'il est légitime de se poser comme question : est-ce que RSI a repris des analyses pour les comparer avec les résultats de 1997? Puis selon les discussions qu'on a eues avec RSI, il y a effectivement en place des protocoles, et il n'y a aucune inquiétude, selon les résultats qui sont obtenus.

590 Nous, ce qu'on demande, c'est d'étendre le bassin des protocoles aux terres agricoles environnantes. Également, est-ce que le nouveau procédé va intensifier cette contamination-là? Il n'y a pas eu de problème, selon les informations qu'on a, au courant des 25 dernières années, mais on ne souhaite pas qu'il y en ait non plus dans les prochaines.

595 RSI nous a expliqué que le protocole de suivi environnemental qu'ils font semble se limiter à un périmètre de 400 mètres et qu'actuellement, selon les résultats obtenus, il n'y a aucune contamination notable. Bien, comme Saint-Ambroise est dotée de sols de qualité exceptionnelle pour la culture de la pomme de terre, c'est une ressource précieuse et collective et rare au Québec.

C'est de là qu'on pense que c'est justifié que RSI, qui s'implante à proximité de notre zone agricole, apporte des ajustements à son protocole.

600 La contamination des sols pourrait entraîner des conséquences qui seraient vraiment
dévastatrices et qui pourraient mettre en péril la réputation en tant que producteurs de pommes de
terre de haute qualité. Les répercussions potentielles sur la santé publique et l'écosystème local
sont également une source d'inquiétude.

605 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Face à ces préoccupations... »

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] dans le cadre de l'évaluation environnementale. »

610 Moi, c'était tout qu'est-ce que j'avais.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre présentation, on aurait quelques petites questions pour vous.

615

M. KÉVIN RIVARD :

Oui.

620 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous nous avez transmis dans votre mémoire quelques photos de résidus qui se trouvent sur
la neige. Pourriez-vous nous préciser à quand remontent les premières observations et même les
dernières observations?

625

M. KÉVIN RIVARD :

L'hiver dernier.

630 **LA PRÉSIDENTE :**

L'hiver – étant les premières ou...

635

M. KÉVIN RIVARD :

Puis on en observe régulièrement, sporadiquement, année après année.

640

LA PRÉSIDENTE :

Depuis de nombreuses années?

645

M. KÉVIN RIVARD :

Oui.

650

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Vous avez aussi mentionné que RSI s'était offert pour venir voir ces résidus-là, de quelle nature ils étaient, là?

655

M. KÉVIN RIVARD :

Oui. Tout à fait.

660

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce qui a été fait finalement à cet égard?

665

M. KÉVIN RIVARD :

Bien, c'est tout dernièrement, dans le fond. Quand on va observer de nouveau un épisode de cette ampleur-là, on va contacter RSI qui s'est offert de venir sur place pour nous rassurer quant à la nature de ces résidus-là.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, c'est une démarche à venir.

670 **M. KÉVIN RIVARD :**

Oui.

675 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis vous êtes en lien étroit, donc je comprends, avec RSI Environnement.

680 **M. KÉVIN RIVARD :**

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci. Monsieur Zayed?

685

LE COMMISSAIRE :

Merci, Madame Fortin. Justement, pour faire suite à ces questions, qu'est-ce qui vous porte à croire que ces poussières qui ont été déposées sur la neige proviendraient, selon toute vraisemblance, de RSI?

690

M. KÉVIN RIVARD :

La proximité.

695

LE COMMISSAIRE :

La proximité. Puis j'imagine l'axe des vents dominants?

700 **M. KÉVIN RIVARD :**

Oui, exactement.

705

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Puis jusqu'à maintenant, donc jamais ça n'a été analysé?

710

M. KÉVIN RIVARD :

Pas à ma connaissance.

715

LE COMMISSAIRE :

Pour les plantes et les cultures de façon générale, l'analyse qui a été faite, vous avez dit "on peut retrouver différents métaux, notamment dans les racines et à l'intérieur même de la plante", est-ce que vous avez regardé... d'abord, quand est-ce que ça a été analysé?

720

M. KÉVIN RIVARD :

Dans le fond, on n'a pas d'analyse, mais dans le fond, c'est que dans la littérature, on voit que les plantes peuvent accumuler...

725

LE COMMISSAIRE :

Ah, bon. Je pensais que vous aviez déjà fait l'analyse.

730

M. KÉVIN RIVARD :

Non, ça n'a pas été fait.

735

LE COMMISSAIRE :

O.K. Et le sol n'a jamais été échantillonné?

M. KÉVIN RIVARD :

En 1997, et deux ans après, selon les documentations qu'on a trouvées.

740

LE COMMISSAIRE :

Mais depuis?

745

M. KÉVIN RIVARD :

Pas à ma connaissance.

750

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Là, si j'ai bien compris, RSI s'est montrée réceptive à analyser les cultures et les sols?

755

M. KÉVIN RIVARD :

En fait, RSI s'est montrée ouverte à nous rassurer quant à la contamination de nos terres agricoles à proximité, par différentes mesures qui doivent être incluses dans leur protocole, mais on n'a pas de précision aujourd'hui.

760

LE COMMISSAIRE :

Ce serait une relation directe entre vous et RSI ou ça passerait par le comité de suivi?

765

M. KÉVIN RIVARD :

Je pense que ça doit passer par le comité de suivi.

770

LE COMMISSAIRE :

Je ne veux pas vous manquer parce que vous ne reviendrez pas. C'est tout, ça va. Ça va. Merci.

M. KÉVIN RIVARD :

Merci.

775

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup pour votre présentation. Belle journée à vous!

780

M. JÉRÉMIE ROCHON

M. KAREL MÉNARD

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS

POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS FCQGD (DM8)

785

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on va passer à une intervention à distance. Je vais demander à Jérémie Rochon et Karel Ménard.

790

M. JÉRÉMIE ROCHON :

Oui, bonjour, Madame la Présidente, est-ce que vous nous voyez ou nous entendez bien?

795

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je vous entends bien, je vous vois bien. Je vois monsieur Ménard de façon partielle, mais... ah, là, je vous vois bien.

800

M. JÉRÉMIE ROCHON :

O.K., bon. Parfait.

805

M. KAREL MÉNARD :

Je me suis rapproché de monsieur Rochon.

LA PRÉSIDENTE :

810 C'est bon. Donc, la parole est à vous.

M. KAREL MÉNARD :

815 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, bonjour. Karel Ménard, je suis le directeur de l'organisme, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Le front commun existe depuis plus d'une trentaine d'années. On est un organisme qui regroupe environ 100 membres répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. On est spécialisé en gestion des matières résiduelles non dangereuses, en fait, les matières résiduelles, et on accompagne, si on veut, le gouvernement dans la mise en place et l'élaboration de politiques, de lois, de règlements
820 qui concernent justement la gestion des matières résiduelles.

Et aussi, à titre d'information, on a participé pratiquement à l'ensemble des commissions d'enquête du BAPE sur des projets d'implantation ou d'agrandissement de lieux d'enfouissement technique au Québec depuis justement une trentaine d'années.

825

Je laisse la parole à monsieur Rochon pour la suite des choses.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

830 Oui, merci, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Donc, comme Karel y faisait un peu allusion dans sa présentation de l'organisme, tout comme vous avez pu le voir à la lecture de notre mémoire, on traite surtout de la question des matières résiduelles non dangereuses dans le cadre du projet. Donc, petite parenthèse : vous m'excuserez si jamais pendant la présentation je fais simplement allusion à des matières résiduelles, vous pouvez assumer que je parle de matières
835 résiduelles non dangereuses, mais ça ne devrait pas survenir.

Donc, peut-être un petit préambule avant de parler d'élimination à proprement parler, là. On a senti, dans le cadre de la première partie des audiences puis dans certains points de la documentation, qu'il y avait un enjeu en lien avec le projet, avec la question de la valorisation
840 énergétique à partir de matières résiduelles non dangereuses.

845

On pense, par exemple, à de la documentation qui a été produite par Recyc-Québec ou, encore, le fait que le Ministère a affirmé, pendant la première partie des audiences, que certaines des matières qui avaient été autorisées l'avaient été en fonction du potentiel énergétique des matières qui allaient être éliminées.

850

Quand on met ça dans un contexte où on sait qu'au Québec, il n'y a pas vraiment d'encadrement formel des pratiques de valorisation énergétique à partir de matières résiduelles non dangereuses, on pense qu'il serait important que le gouvernement mette en place des critères, des barèmes clairs par rapport à l'encadrement de ce type de pratique là pour éviter qu'on se retrouve dans la situation actuelle où il y a une espèce de flou par rapport à... on a l'impression que la question de la valorisation énergétique est considérée, mais de façon un peu implicite.

855

Donc, à partir de là, si on se penche vraiment sur la question de l'incinération comme mode d'élimination de matières résiduelles, je vais commencer peut-être avec certaines considérations qui relèvent de l'analyse qu'on fait des projets d'incinération de matières résiduelles non dangereuses de façon générale pour ensuite y aller avec des caractéristiques qui sont plus spécifiques au projet.

860

Il faut dire d'abord que notre organisme, historiquement, s'est opposé à l'incinération comme mode d'élimination de matières résiduelles non dangereuses pour plusieurs raisons, puis le projet qui est à l'étude actuellement ne fait pas exception à cette tendance-là.

865

Donc, pour commencer, j'avais abordé dans le mémoire la question du coût de l'incinération. Je vais passer outre pour l'instant, parce que ce n'est pas nécessairement un enjeu qui nous semble central dans l'analyse du projet auquel on a affaire.

870

Donc, si on se déplace plus du côté des émissions atmosphériques, il nous semble d'abord qu'il faut considérer les émissions de GES en lien avec l'incinération et donc en lien avec le projet. Les émissions de GES en lien avec l'incinération relèvent, d'une part, de la combustion des matières comme telles, mais aussi de l'alimentation de la réaction à l'aide d'un combustible externe; dans ce cas-ci, du propane et peut-être éventuellement du gaz naturel comprimé.

875

Quand on compare cette situation-là à l'enfouissement qui est la principale alternative à l'incinération comme mode d'élimination de matières résiduelles non dangereuses, on voit que l'enfouissement génère, oui, des émissions de GES en lien avec l'enfouissement de matières

organiques, mais on sait aussi que le gouvernement du Québec est en train de mettre en place et met en place actuellement, là, différentes mesures, notamment en lien avec la stratégie de valorisation de la matière organique pour essayer de détourner ces matières-là de l'enfouissement, ce qui éviterait des émissions importantes de GES.

880

Dans ce contexte-là, quand on compare, à moyen long terme, l'incinération et l'enfouissement, il nous semble que l'incinération génère intrinsèquement des émissions de GES alors que l'enfouissement à terme pourrait en émettre nettement moins.

885

Toujours au niveau atmosphérique, mais en allant cette fois-ci plus du côté des polluants, des contaminants qui peuvent être émis dans le cadre des activités d'un projet comme celui de RSI, on s'est penché sur – on sait qu'il y a plusieurs classes de contaminants, mais on s'est penché plus spécifiquement sur la question des dioxines et furanes, notamment parce qu'on sait qu'au Canada, encore aujourd'hui, même s'il y a une diminution, en termes absolus, des émissions de dioxines et furanes depuis les années 90, environ, en raison, notamment, de la modernisation des incinérateurs, ces incinérateurs-là sont encore la principale source d'émissions de ces contaminants-là.

890

Puis on pourrait être tenté, avec les déclinés en termes absolus, de conclure qu'il y a moins de danger qui est associé à ces contaminants-là, mais on pense que ce serait un constat qui est prématuré, notamment parce que ce qu'on a pu voir dans la littérature scientifique indique qu'un principe de précaution s'applique et il n'y a pas nécessairement de données probantes ou de données longitudinales qui permettent d'affirmer qu'il n'y a pas de risque associé aux installations d'incinération, même pour les installations d'incinération les plus récentes.

895

900

Notre apport dans la méta-analyse qu'on cite principalement au niveau de la littérature scientifique, on mentionne qu'il faut éviter la consommation et la "cultivation" d'aliments à proximité des projets d'incinération puis éviter de mettre en place des projets d'incinération proches des terres agricoles, puis il nous semble qu'il y a des terres agricoles qui sont relativement rapprochées des installations de RSI puis à notre avis, cet élément-là devrait être considéré dans l'évaluation du projet.

905

Il y a aussi les évolutions des normes par rapport aux dioxines et furanes spécifiquement, là, qui nous semblent préoccupantes, là. Selon ce qu'on a réussi à recenser dans le cadre de nos recherches au Canada, la norme la plus récente au niveau de l'exposition des populations aux

910

dioxines et furanes daterait de 2005, puis les données qu'on a pu trouver qui sont – il faut quand même le mentionner – assez vieilles, là, tendent à montrer que le niveau d'exposition des populations canadiennes est en dessous de la norme qu'on y retrouve.

915

Mais il y a des normes plus récentes en Europe qui ont été adoptées, qui rabaissent significativement les niveaux d'exposition qui sont jugés sécuritaires pour les populations, aux dioxines, et dans ce contexte-là, avec les données qui sont, je le mentionne encore une fois, assez vieilles, mais ça donne quand même une idée, le meilleur portrait qu'on a été capable de dégager, les niveaux d'exposition de la population canadienne seraient supérieurs à cette nouvelle norme européenne là qui nous semble plus stricte et plus intéressante, notamment à cause du fait qu'elle est plus récente.

920

Donc, en considérant l'ensemble de ces éléments-là au niveau des contaminants, on pense que les options d'élimination qui devraient être envisagées à l'échelle québécoise sont des options d'élimination qui n'émettent pas ces contaminants-là dans l'air.

925

Un autre problème qu'on voit par rapport à l'enfouissement et qui s'applique au projet – pardon – à l'incinération, c'est qu'il n'élimine pas le recours à l'enfouissement. Donc, quand il y a ... on l'a mentionné dans le cadre de la première partie de l'audience, il va y avoir un résiduel qui va être généré à partir du traitement qui va être effectué par RSI pour les matières résiduelles non dangereuses, puis ce traitement-là doit être pris en charge puis éliminé par le moyen qui est jugé approprié, donc on présume principalement dans un lieu d'enfouissement technique.

930

Donc, quand ça, ça se produit, on multiplie... on s'expose à la fois au désavantage de l'incinération puis de l'enfouissement, mais surtout, malgré la réduction du tonnage qu'on obtient, on multiplie le transport des matières résiduelles qui doivent être éliminées et, ce faisant, là, on décuple les émissions de GES qui sont émises, et ce qui n'est pas souhaitable, évidemment.

935

Dernier point qu'on distingue par rapport au projet qui s'applique à pas mal l'ensemble des installations d'incinération qu'on retrouve au Québec actuellement, c'est la question de la dérogation à la hiérarchie des 3RV-E.

940

Dans le cas spécifique du projet de RSI, cette dérogation-là, elle prendrait la forme du fait qu'on va éliminer des matières qui, à notre avis, seraient mieux prises en charge par des filières qui sont en amont de la hiérarchie des 3RV-E. On pense notamment aux vêtements en fin de ligne puis

945

à des matières comme le papier qui, respectivement, seraient mieux servis par des filières de réutilisation, de réemploi ou de recyclage.

950

Ensuite, pour ce qui est des points qui sont plus spécifiques au projet, il y a trois éléments qui retiennent notre attention. Premièrement, on a été d'abord étonné puis préoccupé par la situation de l'importation de matières résiduelles non dangereuses à des fins d'élimination, puis ça, je devrais dire des matières non dangereuses qui ont été générées hors Québec et qui sont ensuite éliminées en sol québécois.

955

D'abord, à notre avis, ça va à l'encontre du principe de régionalisation, qui est un principe sur lequel s'appuie notre organisme pour analyser des projets en gestion des matières résiduelles, mais aussi, puis peut-être plus fondamentalement, il nous semble qu'il n'y ait pas d'éléments de preuve qui permettent d'annoncer qu'il y a une acceptabilité sociale pour ce genre de pratique là.

960

On voyait, notamment dans les travaux passés du BAPE, que la provenance des matières résiduelles, c'est une préoccupation récurrente des populations, puis dans le Rapport sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, on voyait que la majorité des Québécois était opposée à l'idée d'éliminer des matières qui étaient générées hors Québec.

965

Donc, même si la pratique est techniquement légale, pour nous, elle semble être le symptôme d'un manque d'harmonisation de la législation en vigueur au Québec, puis pour ces raisons-là, on pense que le gouvernement du Québec devrait interdire tout simplement l'élimination de matières résiduelles générées hors Québec, qu'elles soient dangereuses ou non dangereuses.

970

Avant-dernier point de préoccupation qu'on a par rapport au projet, c'est – pendant la première partie des audiences, il a été question à maintes reprises, là, du côté, de l'aspect négligeable ou secondaire de l'élimination de matières résiduelles non dangereuses dans le cadre des activités de RSI.

975

On a deux problèmes avec ça : le premier, c'est qu'on n'arrive pas à réconcilier une affirmation ou cette espèce de relativisation là avec le fait que l'entreprise entend augmenter à la fois le tonnage en termes absolus de matières résiduelles non dangereuses qui vont être traitées entre 2024 et 2028, mais aussi que la proportion relative de ces matières-là va être amenée à croître dans le cadre des activités globales de l'entreprise.

980

Donc, pour bien expliquer, à ce niveau-là, on pense qu'on peut dire que c'est une activité secondaire, ou on peut faire l'expansion ou on ne peut pas faire les deux.

985

Puis, pour aller plus loin, on est sceptique quant à l'idée de relativiser les mérites des pratiques du promoteur par rapport aux matières résiduelles non dangereuses en disant que c'est un faible pourcentage de ses activités totales. Pour nous, il faut vraiment se baser sur les caractéristiques des matières puis du mode d'élimination, puis déterminer ses mérites en fonction de ces caractéristiques-là, sans quoi, je pense qu'on s'exposerait à cautionner des projets qui n'ont pas de légitimité réellement.

990

Dernier point qui retient notre attention, c'est qu'on a une préoccupation par rapport aux avis de non-conformité qui ont été émis pour des dépassements de normes au niveau des émissions de mercure. Tel qu'on comprend la documentation du dossier, il y aurait eu un premier avis de non-conformité pour ces dépassements-là, le dépassement de cette norme-là en 2015, suivi peu après de la mise en place d'un système d'échantillonnage en continu, puis ensuite, il y aurait eu un autre avis de non-conformité pour la même raison, qui aurait été émis en 2021.

995

Si cette analyse-là est bonne, ça me semble très préoccupant parce que ça voudrait dire que soit que le promoteur n'a pas été en mesure de détecter le dépassement de normes en dépit de l'installation de cet échantillonnage en continu, ou qu'il n'a pas été en mesure de réagir suffisamment rapidement après avoir détecté le dépassement pour que l'échantillonnage ponctuel du Ministère ne soit pas en mesure de le détecter. Dans les deux cas, ça nous semble très préoccupant.

1000

1005

Donc, pour terminer, quand on analyse ces éléments-là dans leur ensemble, on recommande que la composante du projet qui permet l'incinération de matières résiduelles non dangereuses soit refusée et on recommande que les autorisations de RSI, lorsqu'elles arriveront à échéance, ne soient pas renouvelées, spécifiquement pour ce qui est du volet associé à l'élimination de matières résiduelles non dangereuses.

1010

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1015

Merci à vous deux pour votre présentation, on a des questions de précision pour vous. Vous avez mentionné que les matières résiduelles, comme le papier, les vêtements en fin de ligne et les plastiques sont des matières qui devraient être acheminées à d'autres filières, ce qui permettrait, dans le fond, un meilleur respect de la hiérarchie des 3RV-E.

1020

Que pensez-vous maintenant des matières résiduelles non dangereuses, mais qui sont contaminées? C'est quoi votre position par rapport à ce type de matière?

M. KAREL MÉNARD :

1025

Bien, si elles sont contaminées suffisamment pour ne pas être acceptées dans un lieu d'enfouissement technique, en fait on devrait les considérer comme une matière dangereuse et suivre cette filière au niveau de l'élimination et du traitement. Ça a été un petit peu flou, effectivement, dans le cadre des audiences lorsqu'on parle des matières résiduelles préoccupantes. Moi, à ma connaissance, ce n'est pas suffisamment clairement défini par le ministère de l'Environnement, à savoir où elles se logent exactement.

1030

Si une matière est contaminée, ça veut dire du papier contaminé par, par exemple, des hydrocarbures, bien, elle devrait être considérée comme étant, justement, une matière contaminée et traitée en tant que telle.

1035

Donc, il ne peut pas y avoir d'entre deux. Donc, je pense que le Ministère gagnerait beaucoup à préciser ce qu'il entend par des « matières résiduelles préoccupantes » et de quelle façon il les classifie et de quelle façon elles doivent être traitées. Je veux dire, on ne peut pas être l'un ou l'autre, c'est-à-dire c'est un peu ambigu aussi comme classification, et votre question est tout aussi ambiguë, mais je la comprends très bien parce qu'effectivement, il y a eu plusieurs interprétations ou floues artistiques dans le cadre des audiences concernant ces matières-là, mais si une matière est suffisamment contaminée, du papier, par exemple, par des matières dangereuses, selon nous, elle devrait être considérée en tant que telle, donc comme une matière dangereuse, peu importe si à l'origine c'est du papier.

1040

1045

1050 S'il y a un contaminant dangereux, ça devient une matière dangereuse. Comme du sol : un sol n'est pas nécessairement dangereux jusqu'à ce qu'on lui mette des hydrocarbures dedans. Là, ça devient un sol contaminé et il est traité en conséquence.

Donc, pour moi, c'est la même chose pour les matières résiduelles non dangereuses préoccupantes. Ça dépend du taux de la contamination et de la source de contamination.

1055 **M. JÉRÉMIE ROCHON :**

Puis si on juge que c'est ça, la voie à préconiser pour ces matières-là, c'est l'élimination, il me semble quand même que de façon générale, l'enfouissement est une alternative préférable à l'incinération pour le traitement de ces matières-là dans l'optique où elles ne seraient pas contaminées au point d'être considérées dangereuses.

1060 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, la réponse est très claire, je vais passer la parole à mon collègue. Monsieur Zayed?

1065 **LE COMMISSAIRE :**

1070 Merci, Madame Fortin. Vous avez fait référence à des méta-analyses que vous avez consultées; dans ces méta-analyses, vous avez sans doute examiné la situation en Europe, telle que vous l'avez dit. On sait très bien qu'en Europe, de plus en plus, il y a des incinérateurs de génération très récente, contrairement à ce qu'on peut retrouver au Québec, qui sont utilisés pour l'incinération des matières résiduelles.

1075 J'aimerais avoir votre avis là-dessus : est-ce que la situation en Europe, selon votre compréhension et votre avis, peut expliquer pourquoi votre préférence vers l'enfouissement plutôt que vers l'incinération?

M. KAREL MÉNARD :

1080 Oui, bien en fait, il y a plusieurs raisons pour lesquelles l'incinération n'est pas une option retenue par notre organisme. C'est sûr qu'un incinérateur d'il y a 30 ans n'est pas le même

qu'aujourd'hui. Effectivement, les technologies sont plus performantes, si on veut, notamment au niveau de la combustion en continu et de la température de combustion.

1085 Au Québec, notamment, on a un incinérateur principal pour les matières non dangereuses qui est à Québec. On a dû le modifier justement pour s'assurer qu'il fonctionne en continu parce que la production de substances telles les dioxines et les furanes se produit lorsque la combustion n'est pas optimale, donc en bas de 1 000 degrés Celsius, environ.

1090 En Europe, on a des incinérateurs qui sont – je vais utiliser le terme que vous avez utilisé – performants, mais il y a aussi un piège à ça. C'est-à-dire, on parle beaucoup des incinérateurs, notamment en Scandinavie ou au Royaume-Uni, mais on oublie trop souvent aussi que ces pays-là, qui utilisent l'incinération, doivent importer des matières résiduelles d'autres pays, en fait principalement de pays de l'ancienne Europe de l'Est, pour pouvoir alimenter ces fours et les rentabiliser parce qu'ils sont gérés par des entreprises privées, la plupart du temps.

1095 Donc, il y a un peu un piège à l'incinération, c'est que ça demande un gisement continu et perpétuel, si je peux dire, pour pouvoir rentabiliser ou faire fonctionner la machine.

1100 Donc, l'incinération à ce niveau-là est vraiment en contradiction avec les mesures visant la réduction à la source, les 3R qu'on pourrait mettre de l'avant, parce qu'on a besoin, justement, de matières résiduelles et principalement des matières qui brûlent, donc de la fibre, du carton, du papier ou du plastique, pour pouvoir être brûlées de façon convenable.

1105 Et l'incinération va toujours être en contradiction, justement, avec des mesures mises de l'avant parce que ça coûte extrêmement cher – on n'a pas abordé ce point-là lors de notre mémoire de la présentation, mais c'est un fait, donc il va falloir rentabiliser, encore je vous le dis, et souvent, on fait de la récupération d'énergie et on vend l'énergie, soit sous forme de vapeur ou même des fois sous forme d'électricité.

1110 Donc, ça nous lie par contrat, soit avec des infrastructures comme, à Québec, des hôpitaux ou des papetières. Donc, le fait qu'on soit lié contractuellement avec ces entreprises-là pour la vente d'énergie, encore là, ça crée une dépendance à nous alimenter en matières premières pour l'incinérateur, donc en matières résiduelles.

1115 Donc, encore là, si on a le choix entre la réduction et la production d'énergie, on va aller vers
la production d'énergie. En Europe, notamment, ce qui arrive c'est que même si on a des
programmes efficaces de réduction localement au niveau du recyclage, de la réduction à la source,
du réemploi, bien, tout ce qu'on va faire c'est qu'on va étendre le rayon de la desserte au niveau
des matières résiduelles, donc on va aller les chercher plus loin parce qu'on en a toujours besoin
1120 d'autant et sinon plus pour pouvoir justement répondre à nos engagements contractuels ou
alimenter l'incinérateur, tout simplement.

LE COMMISSAIRE :

1125 Très bien. Une dernière question : quand vous avez fait référence à l'important des matières
résiduelles, est-ce que vous faites référence à l'importation internationale ou vous incluez
également le transfert interprovincial?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1130 La deuxième option, on inclut le transfert interprovincial.

M. KAREL MÉNARD :

1135 Oui, tout à fait, interprovincial. Donc pour nous, c'est vraiment les matières générées au
Québec. Aussi, une précision lorsqu'on parlait des matières résiduelles non dangereuses
importées, en fait, à des fins d'incinération, qui proviennent des ICI.

1140 Donc ça, ça nous a surpris aussi qu'il y avait cette petite faille-là au niveau des règlements et
très honnêtement, je n'étais pas au courant de ça, c'est-à-dire l'incinérateur de Saint-Ambroise peut,
et même celui de Québec également, techniquement, pourraient importer des matières résiduelles
non dangereuses générées par des ICI à l'extérieur de la province, ce qui ne pourrait pas être fait,
par exemple, si cette même matière-là était destinée à l'enfouissement au Québec, ce serait interdit.

1145 Mais dans le cadre de l'incinération à Saint-Ambroise ou à Québec, c'est tout à fait permis
parce que ce sont des matières qui ne sont pas d'origine résidentielle, mais bien générées par des
industries, des commerces ou des institutions.

1150

Donc, du papier généré par une entreprise ou des surplus de vêtements, si on veut, générés par une entreprise à Toronto, pourraient très bien être brûlés à Saint-Ambroise et même à Québec. Et ça, on pense que vraiment, le gouvernement devrait légiférer pour que ce soit interdit parce qu'il y a une porte ouverte, justement, à ce que ça se développe, là.

1155

Je ne dis pas que c'est dans les plans de la compagnie, mais il faudrait s'assurer justement que des compagnies n'aient pas cette intention-là, par exemple d'implanter un nouvel incinérateur en Outaouais, par exemple, pour pouvoir traiter les matières non dangereuses générées par les industries, les commerces et les institutions provenant, notamment, de l'Ontario ou du Nord-Est américain.

1160

Donc, ce serait important aussi de le mentionner, de recommander de fermer le robinet à ce niveau-là, si on veut.

LE COMMISSAIRE :

1165

Merci à vous deux, de mon côté.

LA PRÉSIDENTE :

1170

Merci, Monsieur Rochon, Monsieur Ménard, pour votre participation à nos travaux. Bon après-midi.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1175

Merci beaucoup.

M. KAREL MÉNARD :

1180

Merci.

M. ALEXANDRE RICHARD (DM17)

1185

LA PRÉSIDENTE :

Je vais appeler le prochain intervenant qui est au téléphone, donc monsieur Alexandre Richard.

1190

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonjour. Vous m'entendez bien?

1195

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bonjour, Monsieur Richard, on vous entend très bien. Oui, allez-y, on vous écoute.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1200

Donc, en gros, le premier le point c'était que je demandais que RSI, en fait, dépose, déclare, en fait, sa part quantitative historique du passif environnemental qui est enfoui à l'extérieur de son site. En fait, c'est simplement d'avoir accès aux données par rapport à tous les extrants qui sont sortis de ce site-là pour être disposés à un autre endroit hors site.

1205

Mon deuxième point, c'était que j'aimerais que RSI dépose une garantie de compensation équivalente aux coûts de décontamination et/ou du traitement de ce passif qui est enfoui à l'extérieur du site qui découle de ses activités. En fait, c'est la part – en ayant un petit peu étudié le dossier – c'est la part de RSI qu'il n'est pas capable de traiter, en fait.

1210

C'est toute la partie des contaminants qui est la plus difficile à traiter qui est présentement envoyée à l'extérieur. C'est vraiment important que cette entreprise-là, par rapport au respect des générations futures, mette au moins une garantie ou s'engage à traiter ce passif-là dans le futur.

1215

Donc, point 3 : évidemment, bien, une suspension de ses activités le temps de bien évaluer ce passif-là.

1220 Le point 4 : je demanderais à RSI, une fois qu'il aura déterminé son passif, bien, d'au moins réduire... de réduire à la source en desservant des entreprises qui sont à proximité de son site. J'ai entendu, lors de la première ou de la deuxième partie de l'audience, j'ai entendu qu'il y avait des importations, en fait, de matières et de sols qui étaient amenés au site de RSI Environnement, puis ça, bien, ça a des impacts vraiment importants, entre autres sur le déplacement des camions qui peuvent partir de l'extérieur du Canada puis s'en venir jusqu'au Lac-Saint-Jean.

1225 Donc, ça augmente les risques, en fait, de collision avec les autres véhicules, en plus de toute la contamination qui peut se faire par rapport aux bandes de roulement des roues de camions ainsi que les GES associés. Donc, je demanderais à l'initiateur au dossier d'au moins traiter régionalement ces matières, les matières, en fait, sur son site.

1230 Le point 5 : en fait, c'est de faire un partenariat avec ses clients. Je ne sais pas comment et quel est le nombre de clients que RSI fait affaires avec, mais l'idée, c'est qu'il va falloir un plan concret pour réduire les activités anthropiques. En fait, j'aimerais que RSI s'engage à développer des outils ainsi que les mécanismes qui permettent d'appliquer la hiérarchie des 3RV-E.

1235 Donc, on s'entend que dans la hiérarchie, le traitement des sols, le traitement des matières, c'est un peu loin par rapport à la réduction à la source de ces mêmes matières-là. Donc, j'aimerais ça que RSI s'engage, en fait, à penser à entamer une décroissance de ses activités de traitement puis de transférer ses activités vers le bas de la pyramide de la hiérarchie des 3RV.

1240 Donc, en gros, c'est de demander à RSI qu'il collabore avec ses clients, participe à la responsabilisation de ces derniers.

1245 Tantôt, vous avez parlé aussi de procédé mobile, donc peut-être que ça pourrait être de cette manière-là. En fait, si un client de RSI a des matières à disposer, peut-être que RSI pourrait travailler avec ce client-là pour s'assurer qu'avant de créer des matières contaminées, bien, la personne qui la crée s'assure qu'elle est capable de la traiter entièrement et d'éviter qu'il y ait des contaminants qui soient exportés à l'extérieur de sa zone d'activité.

1250 Donc, le point 6 : j'aimerais que RSI aussi partage ses connaissances avec les acteurs du milieu puis que RSI s'engage à coconstruire des trains de procédés, fixes ou mobiles, qui permettraient de décontaminer le passif environnemental attribuable aux activités anthropiques. Donc, en gros, il y a plein de sites contaminés partout. Je sais que RSI détient des savoirs qui

pourraient être transmis en fait à d'autres acteurs pour aider, justement, entre autres via des procédés mobiles à traiter ce passif-là.

1255

Donc, en gros, on est tous solidairement responsables des activités anthropiques qu'on fait, puis je pense que RSI pourrait changer de cap puis s'assurer qu'il traite à 100 % les matières qu'il amène sur son site et il pourrait envisager des déplacements, là, afin de réduire les risques attribuables au déplacement des matières.

1260

Donc, en gros, l'élimination et la destruction thermique, ça n'existe pas. En fait, c'est une construction juridique. En gros, l'élimination, ça n'existe pas, on fait juste changer les contaminants de place. Puis la destruction thermique, c'est la même chose. Il y a des particules qui vont partir dans les airs puis il y en a d'autres qui vont peut-être se rendre jusqu'à Blainville dans un site d'enfouissement. Donc, ça, ça a des impacts à l'extérieur de la zone de RSI.

1265

Donc, pour conclure : hier, monsieur Otis a déclaré : « On fait ce que l'on dit, on dit ce que l'on fait et on documente. » La présente conclusion constitue une demande officielle de documentation nécessaire, de dépôt officiel de la documentation nécessaire à l'évaluation de sa part de responsabilité historique concernant le passif environnemental exporté à l'extérieur de son site.

1270

RSI est, entre autres, solidairement responsable avec les 2 500 autres clients ...

1275

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Richard?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1280

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

1285

Je vous interromps, là. En fait, l'idée, ce n'est pas de commenter les opinions des autres participants.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1290 Non, non, c'est beau. On peut enlever l'opinion, je comprends, c'est juste que c'est une demande officielle – je vais recommencer : la présente conclusion constitue une demande officielle de dépôt de la documentation nécessaire à l'évaluation de sa part de responsabilité historique concernant le passif environnemental exporté à l'extérieur de son site.

1295 RSI est encore solidairement responsable avec les 2 500 autres clients de Republic Services de Blainville, entreprise Stablex, de l'un des plus grands passifs environnementaux enfouis sur le territoire de la CMM.

1300 RSI a devant lui aujourd'hui l'opportunité de cesser temporairement ses activités le temps de coconstruire un nouveau modèle économique qui oriente ses activités en fonction de la hiérarchie des 3RV.

1305 Et, bien sûr, on vous demande, à la commission, de recommander au ministre de faire un état des lieux, un peu comme on a fait avec la gestion des matières résiduelles, pour en finir avec l'importation de matières dangereuses qui seront traitées sur ce site-là, entre autres.

Merci de m'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

1310 Merci, Monsieur Richard, pour votre participation, je vais passer la parole à mon collègue qui a une question pour vous.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1315 Oui, je vous écoute.

LE COMMISSAIRE :

1320 Oui, merci, Madame Fortin. Écoutez, vous avez indiqué six grandes demandes, au fond, mais une de ces demandes – la dernière, d'ailleurs...

M. ALEXANDRE RICHARD :

1325 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1330 ... vous faites référence à cette espèce d'engagement à ce que l'initiateur coconstruise des trains fixes ou mobiles, mais je voulais savoir, pour vous, quel est l'avantage de coconstruire par rapport à construire? Parce que c'est quand même, l'approche est totalement différente, puis quand on dit de la co-construction, c'est le choix des partenaires, c'est le partage des mêmes objectifs.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1335 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1340 C'est quoi, l'avantage que vous y voyez entre la co-construction et la construction?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1345 Bien, l'idée c'est que présentement, je pense que... bien, je n'ai pas de...en fait, ce n'est pas moi qui choisis le modèle que l'entreprise veut faire. Présentement, elle ne semble travailler qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean, puis peut-être que cette entreprise-là – là, je n'ai pas fait d'études poussées par rapport au niveau technique, mais peut-être que cette entreprise-là détient une partie d'un train de procédés qui pourrait être utilisés dans d'autres sites. Dans le sens que peu importe ce serait quoi le modèle de co-construction, mais mon idée derrière ça, c'est vraiment... il y a comme
1350 une synergie, parce qu'on a vraiment un problème d'enfouissement de déchets, entre autres, et d'enfouissement de matières contaminées.

1355 Puis, en gros, comme j'expliquais tantôt, ça n'existe pas, en fait. Les matières ne sont pas éliminées. Il va falloir un jour les traiter, les membranes, et un jour les membranes vont céder – ça peut être dans 200 dans 500 ans, on ne sait pas, dans 100 ans, mais il va falloir penser vraiment à débiter à penser à faire du « milling », là, de creuser pour aller traiter les matières pour éviter de léguer ce passif-là aux générations futures.

1360 Donc, en gros mon idée là-dedans de co-construction, c'est que si – et je dis bien si – je crois que peut-être que le procédé utilisé par RSI Environnement pourrait être utilisé plus localement. Donc là, c'est plus dans ce sens-là.

1365 On a parlé un petit peu pendant la première partie, là, je crois que RSI a expliqué que pour des raisons techniques, ils avaient plus de misère à faire des procédés mobiles, mais il n'y a rien qui empêcherait sa participation avec peut-être d'autres acteurs pour pouvoir, en fait, réussir à décontaminer plusieurs sites qui sont un peu partout sur le... un peu partout en Amérique du Nord, même, je dirais. Il doit y avoir plein de sites partout.

1370 Donc, je ne connais pas tous les emplacements, mais je sais que dans la communauté métropolitaine de Montréal, on a les gros, gros, gros problèmes d'enfouissement, là, il y a des mégasites d'enfouissement. Puis si on était capable de mettre tous les acteurs ensemble dans un objectif ultime, parce que là, je crois que toutes les instances sont un peu dirigées avec... en fonction du niveau de pécule que ça peut générer.

1375 Donc, si on avait tous les mêmes objectifs, bien, je crois que RSI pourrait contribuer, s'il le veut, il pourrait probablement contribuer à créer un train de procédés qui utiliserait en partie son système à d'autres endroits dans le monde.

LE COMMISSAIRE :

1380 Merci, Monsieur Richard.

LA PRÉSIDENTE :

1385 Merci, Monsieur Richard, pour votre participation, je vous souhaite un bel après-midi.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1390 Merci à vous, je vous souhaite une bonne journée.

M. DENIS TREMBLAY (opinion verbale)

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter le prochain intervenant à la table à l'avant, Denis Tremblay. Bonjour!

1400 **M. DENIS TREMBLAY :**

Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Évidemment, ça me fait drôle de me retrouver ici. Denis Tremblay, citoyen de Saint-Ambroise, engagé socialement et politiquement depuis plus de 60 ans, ex-maire de Saint-Ambroise.

1405 Donc, je suis à Récupère Sol depuis un bout de temps et je voudrais y aller de certaines considérations, certaines précisions, réflexions que j'ai pu accumuler au cours des temps et le travail aussi que j'ai pu faire avec eux autres.

1410 Je voudrais préciser tout de suite une chose : RSI, c'est quelqu'un de Saint-Ambroise qui a créé ça, Claude Pedneault. Il avait une entreprise qui s'appelait Produits pétroliers Claude Pedneault, et à un moment donné, il a eu besoin, parce qu'évidemment, si on dit pétrole, il y a des échappements, il travaillait avec les garages, il y avait une façon de traiter ça.

1415 Et il y a un échange avec la Municipalité pour acheter le terrain où est située RSI aujourd'hui, et la technique, elle n'est pas des plus brillantes, là, mais c'était la façon : le pétrole, on l'étendait sur les terres et avec le soleil, l'évaporation, on se disait que ça réglait le problème.

1420 Bien sûr qu'on s'est rendu compte par après qu'il fallait améliorer le procédé, et en 1996, il a vendu à Bennett Environnement, de Colombie-Britannique, qui a pris possession et qui a fait le travail par après.

1425 Et ça nous amène, en 1997, à la commission présidée par l'ancien maire de Roberval, Henri-Paul Munger, et je vous assure que j'y étais, j'ai déposé un mémoire. C'était dans la même salle et je vous assure que l'assistance était pas mal plus nombreuse qu'aujourd'hui. C'est ça, c'est ça qui me fait un peu sourire et je pense que ça a été bon.

Les gens ont pu s'exprimer. Dans certains cas, peut-être que ça devenait peut-être trop émotif, là, on peut bien comprendre ça, mais c'est normal, tout le monde découvrirait ça. Mais je pense que le travail a été intéressant.

1430

Certains regrettent de ne pas avoir eu de BAPE à ce moment-là, mais il faudrait préciser qu'à l'époque, le BAPE ne s'appliquait pas à ce genre de procédé. Donc, alors qu'aujourd'hui... à l'époque, on a procédé par règlement, aujourd'hui, bien, je pense que c'est admissible et c'est normal qu'on en arrive à un tel résultat.

1435

Et pour faire une histoire courte, et en 2013, l'achat a été fait par quelqu'un de la région, celui qui est propriétaire, Jean-François Landry, il est maintenant propriétaire de l'entreprise.

Évidemment, on a parlé d'unité mobile. Ça m'a fait un peu sourciller. Je comprends qu'en principe, c'est peut-être intéressant au point de vue théorique, parce qu'on est à côté des contaminations, on peut les développer. Mais on élimine du transport, oui. Sauf que le transport, c'est la principale source de pollution un peu partout dans le monde, et est-ce qu'on va le régler? Non. Est-ce qu'on va se priver des fruits et légumes de la Californie et du Mexique parce qu'il y a un coût de transport? Non.

1440

1445

Et je pense qu'on a toute une réflexion à avoir à ce niveau-là. Et aussi, c'est que les unités mobiles, ce n'est pas... on a parlé, par exemple, qu'à Saint-Basile, où il y a eu le feu, il n'y a pas eu d'unité mobile. Les 25 000 tonnes ont été envoyées en Alberta.

1450

À Baie-Comeau, il y a eu effectivement une unité mobile. Elle n'a pas duré longtemps parce que le Ministère l'a arrêtée, parce que ça pollueait trop. Évidemment, il faut faire abstraction de tout ça. Par contre, je vois qu'il y a une amélioration, RSI est sensible à ça, le transport, c'est certain, les camions qui arrivent ici, est-ce qu'on peut aller plus avec le gaz naturel? Est-ce que l'électricité va arriver à améliorer ce réseau-là? Ça, c'est des questions qu'on doit se poser encore un bout de temps.

1455

Une réponse aussi que j'aimerais apporter. Vous avez eu une interrogation hier le lot 17 versus le lot 16. Évidemment, c'est une histoire très longue et pour faire ça de façon courte : la personne qui voulait vendre le terrain à la Municipalité, ça, ça remonte aux années 70. Ça remonte à Saint-Jean-Vianney.

1460

1465

Donc, la personne voulait vendre des terrains à la Municipalité pour amener ceux de Saint-Jean-Vianney à Saint-Ambroise. Mais pour des raisons un peu politiques et un peu, à l'époque, ça jouait peut-être un peu plus dur dans les coins, ça n'a jamais marché. Et, après, ce terrain-là a été classifié, évidemment, zone agricole. Donc, l'agent, la personne aurait eu des chances de le faire.

1470

Les communications avec la Municipalité, il y en a eu, et je suis bien placé pour en parler parce que c'est moi qui les ai faites. À un moment donné, j'ai communiqué, parce qu'ils étaient quatre propriétaires, j'ai envoyé une lettre enregistrée aux quatre propriétaires, et leur manifestant que la Municipalité avait un intérêt à acquérir leur terrain. Et, évidemment, on a fait une offre, on n'a jamais eu de suite là-dessus parce que la personne était plus ou moins intéressée.

1475

Parce que nous, la Municipalité à l'époque était intéressée pour agrandir le parc industriel, parce que tous les terrains sont vendus. Et, d'ailleurs, je suis bien placé pour en parler aussi parce que les terrains, c'est sous mon mandat qu'on a vendu les terrains à RSI. Ils voulaient développer quelque chose, donc ils voulaient s'assurer d'avoir un espace où ils pourraient véritablement établir leur nouvelle usine. Je pense que c'est un peu normal.

1480

Et à cette époque-là, on a eu une allusion au fait qu'une municipalité, quand ils vendent un terrain, ils s'assurent que dans l'année suivante ou deux ans maximum, il va y avoir une construction pour que ça rapporte des taxes, parce qu'un terrain, ce n'est pas ça qui est le plus payant en termes de taxes.

1485

Avec RSI, c'était certain que ça allait prendre plus que deux ans. On a conclu une entente avec eux autres, c'est qu'ils s'engageaient à donner comme taxes à la Municipalité, 50 000 \$ par année à partir de cette année. C'est déjà fait. Je pense que déjà, c'est un plus, en attendant qu'ils construisent où ils paieront les taxes qui s'imposeront à l'époque.

1490

Bon, mon interprétation c'est qu'on... je ne suis pas un scientifique, mais quand j'observe, je me dis, ah, ils ont obtenu la norme ISO 14000 en Environnement. Bien, je dis, ils n'ont pas eu ça dans une boîte de Cracker Jack. Ils ont dû faire des efforts là-dessus, ils ont dû remplir des rapports, répondre à des questions et, pour moi, c'est une façon de leur faire confiance.

1495

Aussi, tout à l'heure, on parle de la difficulté avec les unités mobiles. C'est qu'il y a quelque chose qui m'a toujours frappé, c'est la caractérisation des sols : est-ce que c'est du sol sablonneux, est-ce que c'est du sol argileux, est-ce qu'il y a de la gravelle, c'est des blocs de béton? Le

traitement devient différent et je pense que ça, c'est important d'en tenir compte et ils doivent s'ajuster. Et, d'ailleurs, c'est pour ça que depuis 20 ans, ils ont fait plusieurs demandes au Ministère pour avoir des autorisations pour brûler différents produits. Ça devient intéressant.

1500

La nouvelle usine, donc on a vendu les terrains et ce qui m'a intéressé davantage et surpris, c'est l'intérêt de RSI à faire des maillages avec d'autres entreprises. D'ailleurs, dans les plans, les croquis qu'ils ont faits, il y avait un endroit où on parlait de condos industriels. Ils voulaient amener d'autres entreprises à développer.

1505

C'est pour ça, d'ailleurs, que j'ai encouragé RSI à se porter acquéreur de l'écocentre parce que je dis, il y a des éléments là-dedans qui pourraient peut-être amener à être traités directement, le bois par exemple. Pas toutes les sortes de bois, parce que j'ai appris par après que les bois traités, ah, ils n'avaient pas l'autorisation de brûler ça. Donc, c'est une chose importante.

1510

Mais déjà, je me dis, plus tard, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir de petites entreprises qui utiliseront les condos, ils vont développer une expertise nouvelle. Un exemple qu'ils ont donné, puis RSI l'a mentionné, ils ont fait un achat, Béton Concept. Ils ont déménagé l'entreprise ici parce qu'ils traitent du béton. Est-ce que ça peut être intéressant de faire le ciment et de préparer d'autres blocs qui pourraient inclure ces blocs de béton là?

1515

Donc, c'est ces éléments-là. Moi, évidemment, j'avais parlé – peut-être un peu mon rêve à l'époque, parce qu'à la retraite on peut rêver de certaines choses, là – je veux parler de serres, et ça pourrait être intéressant, je dis peut-être que les producteurs, ça va être intéressant aussi, de développer quelque chose de nouveau.

1520

Mais autre élément que je voudrais mentionner, c'est l'implication sociale de Récupère Sol. Donc, comme citoyen corporatif, c'est quand même un élément important pour la municipalité. D'ailleurs, vous avez remarqué que pas beaucoup de citoyens de Saint-Ambroise ont participé, pas beaucoup de citoyens de Saint-Ambroise sont venus se plaindre.

1525

En 1997, oui, il y en avait parce que les gens avaient des questions à se poser puis ils voulaient avoir des réponses. Mais je pense que maintenant, les gens ont accepté ça plus facilement parce qu'ils se rendent compte que c'est un citoyen qui est impliqué dans sa municipalité.

1530

1535 Donc, plusieurs centaines de milliers de dollars ont été investis dans la municipalité, à différents endroits. Je pense qu'ils ont donné des... les pompiers ont reçu des subventions. L'équipe de hockey Les Rebelles, une équipe féminine, c'est nouveau dans la région. Ah, des montants d'argent. Chansons en fête, qui est une activité, une grosse activité culturelle à Saint-Ambroise, pendant plusieurs années, ont reçu plus de 15 000 \$ par année.

1540 Le CFER, je pense que vous connaissez le CFER, ça existe beaucoup au Québec, c'est Centre de formation en récupération, et on avait parti ça à Saint-Ambroise. Il y avait plusieurs commanditaires et ils nous ont donné 100 000 \$ et c'était intéressant. Malheureusement, ça n'a pas pu... ça n'a pas duré très longtemps parce que ça coûtait cher pour la Commission scolaire en transport pour une petite clientèle – c'est toujours l'élément qui joue – mais cette affaire-là.

1545 Aussi, c'est qu'il a même créé un fonds industriel, ça s'appelle le FACI, Fonds d'aide aux commerces et industries. Donc, il y a 100 000 \$ dedans. Il y a déjà une bonne partie qui a été donnée, mais il est toujours à 100 000 \$ et je pense que ça devient intéressant pour l'implication.

1550 Et je vous donne juste un petit dernier exemple, parce qu'il est assez révélateur : la Villa Saint-Ambroise, c'est une résidence pour personnes âgées, une RPA, pour 24 personnes. Évidemment, il y a eu des difficultés financières autour des années 2000. Là, j'en suis devenu président, par accident, et je trouvais des façons d'améliorer leur situation et la cour n'était pas aménagée. Ça fait que j'ai rencontré Jean-François, je dis : « Est-ce qu'il y aurait une façon? Il faut qu'on trouve quelque chose. » Et ensemble, il m'a dit : « Bien, peut-être qu'avec les terres récupérées, il y a peut-être certains matériaux granulaires qui pourraient se prêter, en ajoutant du goudron, pour faire de l'asphalte. »

1555 Effectivement, on l'a fait. Donc, à l'usine, on a préparé le goudron. Tout le stationnement à la grandeur a été aménagé et ça a été un... donc, comme implication. Et donc, les gens roulent maintenant sur des terres contaminées décontaminées, sur l'asphalte.

1560 Évidemment, Saint-Ambroise, on l'a bien mentionné tantôt, c'est une municipalité agricole, c'est la plus grosse municipalité agricole de la MRC. Donc, je pense que c'est... et ça, ça veut dire qu'on a grand, mais il y a moins d'argent qui rentre. Juste pour vous donner un chiffre comparatif, un champ de pommes de terre, de carottes, de maïs, tout ce que vous voulez, ça donne 1 400 \$ de taxes. La même grandeur en parc industriel, c'est un quart de million.

1565

C'est évident que c'est important d'avoir ces choses-là pour une municipalité parce que ces montants-là peuvent servir à donner une qualité de service à tous les autres secteurs. C'est la répartition.

1570

Je me souviens très bien, Chicoutimi, il y a quelques décennies, a annexé Laterrière. Ce n'était pas pour améliorer leur bilan environnemental, c'est parce qu'il y avait l'usine Alcan, Rio Tinto qui se construisait à la Laterrière. Ça rapporte des taxes, c'est parfait.

1575

Falardeau, ils ont des barrages; Saint-Honoré ont Niobec. Donc ces revenus-là ça devient important si on veut que la qualité de vie de tous les citoyens soit vraiment assumée par tout le monde. Donc, un montant d'argent comme ça, ça devient important.

1580

Et pour vous montrer un exemple pourquoi la taxe municipale devient importante : RSI et tout le parc industriel, la route 172 et tout ce qui est de l'autre côté, le domaine de La Florida développé par monsieur Bouchard, tout ça sur une distance de un à un kilomètre et demi, c'est le tiers des taxes de la Municipalité.

Je pense que tous ces éléments-là, pour la vitalité d'une municipalité, c'est à tenir compte.

1585

Donc, c'est ces réflexions-là que j'avais à vous soumettre aujourd'hui, bien humblement, un retraité, disons depuis quelques années.

LA PRÉSIDENTE :

1590

Je vous remercie, Monsieur Tremblay, pour votre participation, pour votre apport. J'aurais peut-être une petite question pour vous, si vous me le permettez. Bien, vous avez mentionné que vous avez été quand même témoin de tous les balbutiements dans ce dossier, dès les premières étapes. Vous avez mentionné, dans le fond, la commission en 1997...

1595

M. DENIS TREMBLAY :

Munger.

1600 **LA PRÉSIDENTE :**

... si je ne me trompe pas, puis vous avez été maire, je ne sais pas pendant combien de temps de la Municipalité...

1605 **M. DENIS TREMBLAY :**

Deux ans.

1610 **LA PRÉSIDENTE :**

Deux ans?

M. DENIS TREMBLAY :

1615 Juste avant, je l'ai dit tout à l'heure, j'étais maire avant.

LA PRÉSIDENTE :

1620 Puis comment avez-vous, comment évaluez-vous le changement dans la perception citoyenne par rapport au projet? Parce que je comprends que dès le départ, c'était un peu plus animé, disons, on va dire ça comme ça, puis est-ce que pendant que vous avez été maire, est-ce que vous avez reçu des préoccupations, des plaintes par rapport au projet? Comment...

M. DENIS TREMBLAY :

1625 Non, aucune préoccupation parce que les gens, RSI est devenue, a fait partie de la société ambroisienne. Donc, à un moment donné, c'était un membre comme les autres, et je pense que les gens l'ont acquis et, d'ailleurs, à chaque année, RSI est obligée de fournir des rapports au gouvernement. On l'a vu, avec le ministère de la Santé, de l'Environnement, puis c'est normal, puis je respecte ça.

1630 Donc, après 20-25 ans, je pense que les gens se sont habitués et là, ça roule normalement. Mais la population accepte maintenant RSI, ça fait partie du paysage de Saint-Ambroise.

1635

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci. Est-ce que, Monsieur Zayed, vous avez une question?

1640

LE COMMISSAIRE :

Oui, merci, Madame Fortin. Vous avez indiqué, d'entrée de jeu, que vous avez collaboré ou vous avez été associé à Récupère Sol?

1645

M. DENIS TREMBLAY :

Bien, associé... quand j'étais maire, j'ai fait partie du comité, parce que j'étais le maire de Saint-Ambroise, donc j'ai travaillé avec eux autres. Et j'ai travaillé à la vente de terrains avec le directeur général parce que RSI voulait ajouter une autre unité, plus petite. Donc, les communications étaient établies avec eux autres à ce moment-là.

1650

LE COMMISSAIRE :

Et je pense que nous avons très bien compris l'apport important que vous appréciez, l'apport financier et social, là, je pourrais dire comme ça...

1655

M. DENIS TREMBLAY :

Oui.

1660

LE COMMISSAIRE :

... que vous avez apprécié, mais quand vous étiez maire, quels sont les principaux problèmes auxquels vous avez eu à faire face par rapport à la présence de RSI?

1665

M. DENIS TREMBLAY :

Je n'ai pas eu de problème, donc ça a été facilitant. Et surtout quand ils ont pris en charge l'écocentre, donc ça nous a amené de... et d'ailleurs, c'est pour ça que j'étais agréablement surpris. Hier, la SADC, ça, c'est l'Aide au développement des collectivités, a fait son rapport et déjà, j'étais

1670 avec eux autres aussi, on préparait, on essayait de trouver des terrains d'entente où on pourrait faire des maillages avec les autres.

1675 Je me souviens, on a fait un voyage à Mashteuiatsh pour aller voir le biochar et les différentes huiles qu'on pouvait sortir, différents procédés. Tout ça, on était très sensible, et RSI était très sensible aussi à ça.

1680 Donc, c'est pour ça que je pense que tout ce monde-là rêve d'avoir un environnement encore meilleur, et de trouver des meilleures formules, je pense que ce n'est pas pour demain encore. Je pense qu'on a encore beaucoup de chemin à faire pour trouver la bonne formule.

LE COMMISSAIRE :

J'ai compris que vous êtes maintenant à la retraite?

1685 **M. DENIS TREMBLAY :**

Disons depuis quelques années.

LE COMMISSAIRE :

1690 Quelques années – chanceux –, mais je voulais savoir, est-ce que, comme retraité, vous avez encore conservé des activités sociales ou socioéconomiques qui impliquent RSI Environnement?

M. DENIS TREMBLAY :

1695 Pas directement. Bien, je suis ici aujourd'hui, évidemment parce que je suis sensible, ça fait que j'ai suivi ça énormément. Je suis encore, disons, plutôt impliqué dans différentes associations. Bien, j'ai touché à tout pendant 60 ans, donc on ne peut pas arrêter ça du jour au lendemain. Donc, à un moment donné, Saint-Ambroise c'est ma municipalité, je l'ai à cœur et je veux que ça fonctionne et que tout le monde y trouve leur compte.

1700

LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'on vous a invité d'être sur le comité de suivi?

1705

M. DENIS TREMBLAY :

Non. J'ai été sur le comité aviseur de RSI parce que j'étais le maire à l'époque, mais maintenant, non.

1710

LE COMMISSAIRE :

Très bien, merci.

1715

M. DENIS TREMBLAY :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1720

Merci, Monsieur Tremblay, bon après-midi.

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ (DM9)

1725

LA PRÉSIDENTE :

Je vais appeler le dernier intervenant qui est inscrit au registre. Donc, Jean-Benoît Côté, je vous invite à l'avant. Bonjour!

1730

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

Bonjour, Madame la Présidente, bonjour, Monsieur le Commissaire. Bien, premièrement, vous constaterez que ce n'est pas un mémoire en soi que je viens présenter, dans le fond, mais seulement une lettre d'appui. Donc, je vais, à coup sûr, être plus bref que mes prédécesseurs.

1735

LA PRÉSIDENTE :

Prenez votre temps, vous avez votre 15 minutes.

1740 **M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :**

Merci. Donc, en fait, je me présente, Jean-Benoît Côté. Moi, je suis chimiste de formation puis je suis directeur des opérations chez RSI Environnement depuis le mois d'août 2022, donc environ un an et demi.

1745

Je vais vous faire la lecture de la lettre que j'ai soumise en appui au projet :

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1750

Ça fait que c'était mon court message que je voulais tenir aux audiences.

LA PRÉSIDENTE :

1755

Très bien, je vous remercie, votre message est très clair. Monsieur Zayed, est-ce que vous avez une question?

LE COMMISSAIRE :

1760

Oui, peut-être... d'abord, une petite surprise, pour avoir parcouru tant d'états et tant de monde, il me semble que vous n'êtes pas très vieux, là. Vous restiez combien de temps dans chacune des entreprises où vous êtes allé, en moyenne?

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

1765

Bien, pour répondre à votre question, j'ai 40 ans.

LE COMMISSAIRE :

1770

C'est ce que je vous donnais à peu près, là.

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

Oui, je demeurais entre cinq et dix ans dans les endroits que j'ai travaillé.

1775

LE COMMISSAIRE :

Puis, dites-moi, j'avais rédigé une question, mais là vous avez donné une information qui pourrait donner réponse à ma question, je me suis dit : qu'est-ce qui vous a attiré? C'est quoi, le déclencheur qui vous a attiré ici, mais finalement, vous avez indiqué que vous avez de la parenté à Saint-Ambroise. Est-ce que c'est ça qui a fait en sorte que vous vouliez venir vous installer et que RSI était ici ou c'est RSI qui a été la bougie d'allumage?

1780

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

Bien, je suis originaire d'Alma au Lac-Saint-Jean, ma conjointe de Ville Saguenay. J'ai personnellement, mon père a résidé au domaine La Florida pendant sept ans. Je connaissais RSI par réputation, et je vous dirais que j'ai eu un retour en région suite à la pandémie, plusieurs circonstances ont fait que je suis revenu dans la région, et j'ai été approché par RSI pour pouvoir me joindre à l'équipe.

1785

1790

LE COMMISSAIRE :

J'ai constaté qu'hier, un de vos collègues qui a soumis un mémoire un peu dans la même optique que vous pour montrer son niveau de satisfaction et la précaution que prend RSI dans son fonctionnement au quotidien, là, il y avait plusieurs, plusieurs informations de nature chimique. Est-ce que vous avez été partie prenante de la rédaction de son texte? Parce que c'est vous, le chimiste, au fond.

1795

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

Moi, je suis chimiste de formation, effectivement. Non, le mémoire de monsieur Otis a été fait totalement de façon indépendante à mes activités. Moi, je suis vraiment au niveau opération. Je travaille conjointement avec monsieur Otis, au day-to-day, cependant non, son initiative était totalement différente de la mienne.

1800

1805

LE COMMISSAIRE :

1810 Et pour vous, comme chimiste, avec toutes les nouvelles matières, substances nouvelles pour lesquelles RSI demande l'autorisation, sur lesquelles vous souhaiteriez accorder une attention particulière?

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

1815 Bien, c'est la revalorisation de tout ce qui est matière résiduelle qui ne peut pas être enfouie à l'externe, trouver un moyen, dans le fond de...

LE COMMISSAIRE :

1820 Maintenant, je parle chimiquement.

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

Chimiquement?

1825 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Quelles sont les substances chimiques pour lesquelles RSI demande une autorisation et que vous dites, bon, il faut que RSI porte une attention toute particulière, et pourquoi?

1830 **M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :**

Bonne question. Je vous dirais qu'on travaille déjà avec plusieurs organiques et c'est vraiment à ce niveau-là qu'on doit avoir la possibilité de neutraliser, là.

1835 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Donc, est-ce que je dois déduire que vous faites notamment référence aux dioxines et furanes?

1840

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

Dioxines et furanes, BPC, hydrocarbures.

1845

LE COMMISSAIRE :

BPC aussi, bien sûr.

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

1850

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1855

O.K. Donc, ce sont, c'est ce groupe-là, au fond, les organiques de façon générale, qui pour vous représentent un défi...

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

1860

Un beau défi, oui.

LE COMMISSAIRE :

1865

En termes de gestion, en termes d'inclusion dans un procédé pour vous assurer qu'il n'y ait pas trop d'émissions, que ce soit une désorption la plus parfaite possible?

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

1870

Exactement. Dans le fond, nous, bien, grâce à mon équipe, on s'assure que, un, les recettes entrent selon les permis d'opérer qu'on a pour les intrants et, par la suite, on assure qu'il y ait une décontamination complète pour pouvoir libérer le matériel, que ce soit vers les autres sites, formation de terreau, dépendamment de la matière première qui est traitée.

1875

LE COMMISSAIRE :

1880 Et selon vous qui êtes chimiste, et ce sera ma dernière question, les normes relatives aux dioxines et furanes, les normes européennes qui semblent plus basses que les normes québécoises, est-ce que si ces normes-là devaient être appliquées au Québec, est-ce que vous serez contrevenants?

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

1885 On va évaluer les normes...

LE COMMISSAIRE :

1890 À l'heure actuelle. À l'heure actuelle.

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

À l'heure actuelle, je crois qu'on rentre dans les normes en soi, là, mais je ne veux pas parler...

1895 **LE COMMISSAIRE :**

Les normes européennes, je parle.

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

1900 Les normes européennes, je ne veux pas m'avancer, cependant. Je n'ai pas tous les chiffres devant moi, je ne voudrais pas dire quelque chose qui viendrait...

LE COMMISSAIRE :

1905 Non, non, ça va. En fait, j'ai profité parce que votre formation, c'est chimiste, là, donc j'imagine que vous devez suivre ces informations-là de façon soutenue, là.

1910

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

Oui, assurément, oui. Oui.

1915

LE COMMISSAIRE :

Parfait, merci beaucoup.

1920

M. JEAN-BENOÎT CÔTÉ :

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

1925

Je vous remercie, bonne journée.

MOT DE LA FIN

1930

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise*.

1935

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances publiques au bureau et sur le site Web du BAPE.

1940

Pour ceux qui n'auraient pas de connexion internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble de la documentation relative au projet à partir de l'Hôtel de Ville de Saint-Ambroise. Plusieurs documents y sont offerts en version papier également.

1945

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 31 janvier prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en aviser madame

Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission, car à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter, si vous dépassez ce délai.

1950 La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre responsable de l'Environnement, au plus tard le 11 avril 2024.

1955 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale du projet. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

1960 Nous tenons à remercier les participants qui se sont intéressés à nos travaux ou qui ont participé en posant des questions, en déposant un mémoire, un commentaire ou en s'exprimant en séances publiques. Vous avez permis à la commission d'en apprendre davantage sur votre réalité, en plus de contribuer à enrichir son analyse. Encore une fois, merci.

1965 Nous remercions également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique.

Enfin, un merci aux gens à la technique, à l'équipe de la commission d'enquête, à mon collègue, Joseph Zayed, ainsi qu'aux autres collègues impliqués du BAPE.

1970 Merci et bonne fin de journée.

AJOURNEMENT

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

1975 _____

1980

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

1985

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

1990

Yolande Teasdale
2024-02-01

Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]
Sténographe officielle bilingue

1995